



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-142

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2020

Sommaire

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir

R24-2020-03-10-005 - CCI 28 - tableau de délégations de signatures (17 pages) Page 3

DRAAF

R24-2020-06-02-002 - ARRÊTÉ portant modification du dispositif d'aide en faveur de la biosécurité des élevages plein air de suidés (2 pages) Page 21

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-06-05-002 - Arrêté portant désaffectation d'un bien immobilier du lycée Pothier à Orléans (45) (2 pages) Page 24

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir

R24-2020-03-10-005

CCI 28 - tableau de délégations de signatures

**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE D'EURE-ET-LOIR**

Chartres, le 27 mars 2020

L'Assemblée Générale de la CCI Eure-et-Loir du 26 mars 2020 a adopté la mise à jour des délégations de signatures du Président Michel GUERTON comme précisé dans le tableau ci-après.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

Fait à Chartres, le 10 mars 2020
Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie d'Eure-et-Loir
Signé : Michel GUERTON

TABLEAU DES DELEGATIONS DE SIGNATURES

1. DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Convocation aux réunions de Commission ou de groupe de travail, envoi de leurs procès-verbaux.	E. Chevée E. Brault J-F. Nomblot F. Hédrécourt-Rigaut D. Bonnet	Président Commission Président Commission Président Commission Directeur Général Responsable Administration, Finances et Comptabilité	Commission des Finances Commission Consultative des Marchés Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts Après avis des Présidents
Convocation aux réunions de Commission ou de groupe de travail, envoi de leurs procès-verbaux.	L. Petit V. Chouzenoux D. Germain S. Fouré J-P. Fauquet J-P. Clichy J. Bootz S. Novakovic F. Hédrécourt-Rigaut	Président Commission Président Commission Président Commission Président Commission Président Commission Président Commission Président Commission Directeur Général	Commission Emploi et Formation Commission Industrie, Innovation, International, Développement Durable et Usine du Futur Commission Etudes, travaux et infrastructures Commission Commerce et Tourisme Commission Création et Transmission Commission Marketing et Communication Commission Stratégie et Prospective Commission Suivi du patrimoine Après avis des Présidents
Courriers aux pouvoirs publics : avis sur soldes, liquidations, ventes au déballage, ouverture exceptionnelle, transfert licence, aide à l'hôtellerie, aide au commerce rural.	P. Richez F. Hédrécourt-Rigaut	Vice-Président Commerce Directeur Général	Information du Président à posteriori Après avis du Vice-Président Commerce
Courriers aux entreprises relevant du commerce et du service aux particuliers.	P. Richez F. Hédrécourt-Rigaut	Vice-Président Commerce Directeur Général	Information du Président à posteriori Après avis du Vice-Président Commerce
Courriers aux collectivités locales et territoriales pour toute question traitant du commerce et du service aux particuliers.	P. Richez F. Hédrécourt-Rigaut	Vice-Président Commerce Directeur Général	Information préalable du Président Après avis du Vice-Président Commerce
Courriers relatifs au dossier Opérations Electorales	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Information au Président

<p>CEEI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux d'entrée et de sortie de The Place - Fiches des procédures qualité du CEEI : critères pour la labellisation 'EC BIC' par EBN - Convocation, ordre du jour et compte-rendu des comités de sélection des projets accompagnés par le CEEI - Courriers de prospection ou d'invitation auprès des porteurs de projets et entreprises innovantes (notamment ceux résidant à l'extérieur de l'Eure-et-Loir) - Demandes d'intervention pour des animations du CEEI (conférences, ateliers, permanences...) - Conventions d'hébergement et de domiciliation du CEEI, et tous les documents administratifs liés à l'hébergement ou la domiciliation du CEEI 	<p>F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau</p> <p>CH. Rheinart</p> <p>F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau</p> <p>CH. Rheinart</p> <p>F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau</p> <p>CH. Rheinart</p> <p>F. Hédrécourt-Rigaut CH. Rheinart</p> <p>F. Marceau</p>	<p>Directeur Général Directeur Entreprises et Développement Responsable CEEI</p> <p>Directeur Général Responsable CEEI</p> <p>Directeur Entreprises et Développement</p>	<p>Info du Directeur Entreprises et Développement et du Directeur Général a posteriori</p> <p>Info du Directeur Entreprises et Développement et du Directeur Général a posteriori</p> <p>Info du Directeur Entreprises et Développement et du Directeur Général a posteriori</p> <p>Info du Directeur Entreprises et Développement et du Directeur Général a posteriori</p> <p>Accord préalable du Directeur Entreprises et Développement et du Directeur Général</p> <p>Uniquement pour les conventions d'hébergement et de domiciliation : seuls les dossiers complets, dans le respect des tarifs en vigueur votés. Tableau mensuel à transmettre.</p>
<p>La Résidence de la CCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baux, quittances de loyer, états des lieux et tous les documents administratifs liés au fonctionnement courant de la Résidence 	<p>F. Hédrécourt-Rigaut</p>	<p>Directeur Général</p>	

L'Espace Affaires - Baux, quittances de loyer, états de lieux et tous les documents administratifs liés au fonctionnement courant de l'Espace Affaires.	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
Délivrance des cartes professionnelles d'agent immobilier	E. Morchoisne S. Rousseau N. Maskine D. Antoine	Chargé des formalités Chargée des formalités Chargée des formalités internationales Chargé des formalités	
Réaliser toute demande de « bulletin n°2 » auprès du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) dans le cadre de l'instruction d'une demande de délivrance de la carte professionnelle des activités immobilières	E. Morchoisne S. Rousseau N. Maskine D. Antoine	Chargé des formalités Chargée des formalités Chargée des formalités internationales Chargé des formalités	
Notifications de radiation du fichier national de l'immobilier	E. Morchoisne S. Rousseau N. Maskine D. Antoine	Chargé des formalités Chargée des formalités Chargée des formalités internationales Chargé des formalités	
Contrats d'apprentissage : Signature des courriers d'enregistrement auprès de l'entreprise et de l'apprenti	F. Marceau	Directeur Entreprises et Développement	
Conventions mini-stage	F. Marceau	Directeur Entreprises et Développement	

2. DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (COMPETENCE TRANSMISE PAR LA CCIR CENTRE)

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Recrutement d'agents titulaires	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Accord préalable du Président
Recrutement au titre de l'article 49 et autres contrats à durée déterminée	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Accord préalable du Président
Titularisations	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
Rémunérations concernant membres du Comité de Direction	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Accord préalable du Président
Rémunérations, primes autres agents	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Information du Président à posteriori
Promotions individuelles	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Information du Président à posteriori
Promotions individuelles des membres du Comité de Direction	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Accord préalable du Président
Cessations de fonctions : entretiens et correspondance. Décision de démissions ou de départs à la retraite	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
Sanctions disciplinaires : licenciements et révocations	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Accord préalable du Président
Correspondance avec les représentants du Personnel et les Délégués Syndicaux	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
Correspondance relative à des informations sur des agents ou d'anciens agents de la C.C.I.	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
Signature attestations d'activité, certificats de travail et imprimés relatifs à la gestion administrative du personnel	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
Demande de congés	DIRECTEURS	/	Correspondant à leurs services
Demande de Jours de RTT	DIRECTEURS	/	Correspondant à leurs services
Demandes de récupération d'heures supplémentaires	DIRECTEURS	/	Correspondant à leurs services
Demandes de compensation d'activité	DIRECTEURS	/	Correspondant à leurs services
Ordre de mission	DIRECTEURS	/	Visa Directeur Général à posteriori
Attestations destinées à la CPAM pour remboursement des indemnités	F. Hédrécourt-Rigaut M. Araujo D. Bonnet	Directeur Général Responsable du personnel Responsable Administration, Finances et Comptabilité	
Bulletins d'inscription Mutuelle, Caisse des Cadres, CNASEA	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
Réponses à candidature	F. Hédrécourt-Rigaut M. Araujo	Directeur Général Responsable du personnel	Selon les consignes des Directeurs

Contrats vacataires, salaires formateurs	F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau L. Perrault D. Thomas	Directeur Général Directeur Formation Directeur Entreprises et Développement Responsable du développement des enseignements Responsable administrative	Visa Directeur Général récapitulatif comptable à posteriori Pour la Formation Continue uniquement - Visa Directeur Général récapitulatif comptable à posteriori Visa Directeur Général récapitulatif comptable à posteriori Visa Directeur Général récapitulatif comptable à posteriori
Rémunérations vacataires formateurs	F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau L. Perrault D. Thomas	Directeur Général Directeur Formation Directeur Entreprises et Développement Responsable du développement des enseignements Responsable administrative	Après avis du Directeur Général Pour la Formation Continue uniquement - Après avis du Directeur Général Après avis du Directeur Général Après avis du Directeur Général
Elections des représentants du personnel : ensemble des formalités	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	

3. DELEGATIONS EN MATIERE BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE

3.1. DELEGATIONS DU PRESIDENT EN TANT QU'AUTORITE CHARGEE DE L'EXECUTION DES BUDGETS

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
3.1.1 Engagement de dépenses pour des charges de la Classe 6 à l'exception des cotisations et subventions	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Dans la limite du crédit inscrit et de l'équilibre budgétaire
3.1.2 Cotisations, subventions	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Dans la limite du crédit inscrit et de l'équilibre budgétaire, montant inférieur à 765 €
3.1.3 Engagements d'immobilisations	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	Dans la limite du crédit inscrit et de l'équilibre budgétaire, montant inférieur à 18.300 €
3.1.4 Contrats d'assurances et autres contrats (locations, maintenance...), contrats avec des tiers, conventions diverses	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
3.1.5 Actes dont découle une créance au profit de la Chambre	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
3.1.6 Mandats	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
3.1.7 Titres de perception	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
3.1.8 Déclarations fiscales et sociales	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
3.1.9 Actions en recouvrement en contentieux et toutes relations avec Cabinets d'avocats, huissiers, greffes et tribunaux	F. Hédrécourt-Rigaut	Directeur Général	
3.1.10 Conventions de formation Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général DF : Conventions de stage, conventions alternance, attestations de présence, attestations de stage, certificats d'assiduité	F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau L. Perrault	Directeur Général Directeur Entreprises et Développement Responsable du développement des enseignements	Pour la Formation Continue uniquement

<p>3.1.10 (suite) Contrats prestations formation</p>	<p>F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau L. Perrault D. Thomas</p>	<p>Directeur Général Directeur Formation Directeur Entreprises et Développement Responsable du développement des enseignements Responsable administrative</p>	<p>Visa Directeur Général à posteriori du récapitulatif comptable. Pour la Formation Continue uniquement - Visa Directeur Général à posteriori du récapitulatif comptable. Visa Directeur Général à posteriori du récapitulatif comptable. Visa Directeur Général à posteriori du récapitulatif comptable</p>
<p>3.1.10 (suite) Convention organismes financeurs Devis formation</p>	<p>F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau L. Perrault D. Thomas</p>	<p>Directeur Général Directeur Formation Directeur Entreprises et Développement Responsable du développement des enseignements Responsable administrative</p>	<p>Pour la Formation Continue uniquement</p>
<p>3.1.10 (suite) Factures formation émises</p>	<p>F. Hédrécourt-Rigaut F. Marceau L. Perrault D. Thomas</p>	<p>Directeur Général Directeur Formation Directeur Entreprises et Développement Responsable du développement des enseignements Responsable administrative</p>	<p>Visa du Directeur Général du rapprochement comptable. Pour la Formation Continue uniquement - Visa du Directeur Général du rapprochement comptable. Visa du Directeur Général du rapprochement comptable. Visa du Directeur Général du rapprochement comptable</p>

<p>3.1.10 (suite)</p> <p>Factures formation avec remises</p> <p>Avoirs formation</p> <p>Notes de frais services formation</p>	<p>Non délégué</p> <p>Non délégué</p> <p>F. Hédrécourt-Rigaut</p> <p>F. Marceau</p> <p>L. Perrault</p> <p>D. Thomas</p>	 <p>Directeur Général</p> <p>Directeur Formation</p> <p>Directeur Entreprises</p> <p>et Développement</p> <p>Responsable du</p> <p>développement des</p> <p>enseignements</p> <p>Responsable</p> <p>administrative</p>	<p>Signature PRESIDENT</p> <p>Signature PRESIDENT</p> <p>Visa du Directeur Général sur synthèse à</p> <p>posteriori.</p> <p>Pour la Formation Continue uniquement -</p> <p>Visa du Directeur Général sur synthèse à</p> <p>posteriori.</p> <p>Visa du Directeur Général sur synthèse à</p> <p>posteriori.</p> <p>Visa du Directeur Général sur synthèse à</p> <p>posteriori.</p>
--	---	---	--

3. DELEGATIONS EN MATIERE BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE (suite)

3.1. DELEGATIONS DU PRESIDENT EN TANT QU'AUTORITE CHARGEE DE L'EXECUTION DES BUDGETS (suite)

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
3.1.11 Factures émises	L. Perrault	Directeur Formation	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
	D. Thomas	Responsable du développement des enseignements	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
	F. Marceau	Responsable administrative	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
	F. Marceau	Directeur Entreprises et Développement	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale
Devis émis par les services	L. Perrault	Directeur Formation	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
	D. Thomas	Responsable du développement des enseignements	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
	D. Thomas	Responsable administrative	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
	F. Marceau	Directeur Entreprises et Développement	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
	Chefs de services Collaborateurs	Chefs de services Collaborateurs	Pour les prestations à prix catalogue voté en Assemblée Générale.
Devis émis pour les réponses aux appels d'offres	F. Hédricourt-Rigaut	Directeur Général	
Factures émises hors prix catalogue	F.Hédricourt-Rigaut	Directeur Général	
Devis émis hors prix catalogue	F.Hédricourt-Rigaut	Directeur Général	

3.1.11 (suite) Factures émises avec remise Factures (tarifs spéciaux ou particularités) Avoir émis par la CCI Note de frais des Directeurs Note de frais des services Note de frais du Directeur Général	Non délégué Non délégué Non délégué F. Hédrécourt-Rigaut F. Hédrécourt-Rigaut Non délégué	Directeur Général Directeur Général	Signature PRESIDENT Signature PRESIDENT Signature PRESIDENT Signature PRESIDENT
3.1.12 Procédures d'appels d'offres publics et passation des marchés	Non délégué		Signature PRESIDENT

En cas d'empêchement du Président et en l'absence du Directeur Général pour les rubriques 3.1.1 à 3.1.11, et en cas d'empêchement du Président pour la rubrique 3.1.12, la délégation de signatures est donnée au Vice-Président Commerce, puis au Vice-Président Industrie, puis au Vice-Président Services.

3.2. DELEGATIONS DU TRESORIER EN TANT QUE COMPTABLE ET FINANCIERES

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
3.2.1 Ouverture et fermeture des comptes auprès du Trésor Public, des banques, des chèques postaux et autres établissements financiers	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.2 Visa du titre de perception ou du mandat préalablement signé par le Président ou son délégataire	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.3 Titres de paiement (endossement ou émission): chèques bancaires, chèques postaux	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.4 Gestion de la trésorerie : placements (achats ou ventes), virements de compte à compte	C. Brousseau F. Hédrécourt-Rigaut D. Bonnet	Trésorier-Adjoint Directeur Général Responsable Administration, Finances et Comptabilité	
3.2.5 Achats ou ventes de devises, retraits espèces	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.6 Brouillard des caisses	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.7 Mandatement factures fournisseurs, notes de frais collaborateurs et intervenants extérieurs	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.8 Remboursement des échéances des emprunts	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.9 Mandatement des salaires et charges sociales	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.10 Déclaration de T.V.A.	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.11 Recherche et négociation de financements, d'emprunts	C. Brousseau F. Hédrécourt-Rigaut D. Bonnet	Trésorier-Adjoint Directeur Général Responsable Administration, Finances et Comptabilité	En cas d'empêchement du Trésorier
3.2.12 Contractualisation des financements, des emprunts	C. Brousseau	Trésorier-Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier

3.3. REGIES DE RECETTES ET DE DEPENSES

Les régies sont confiées aux collaborateurs désignés ci-après, sur proposition du Directeur Général, par le Président avec l'accord du Trésorier.

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
<p>3.3.1 Service Comptabilité</p> <p><u>Dépenses autorisées</u> : alimentation des fonds de caisses, avance ou remboursement de frais ponctuels ayant fait l'objet d'une signature du Directeur concerné et du Directeur Général, petits achats de dépannage ou courants, petits achats d'entretien ou de réparation (< 762 € TTC)</p> <p><u>Recettes autorisées</u> : factures formation réglées en espèces, factures CFE et virements de fonds des autres caisses</p>	<p>M. Araujo</p> <p>D. Bonnet</p>	<p>Responsable du Personnel</p> <p>Responsable Administration, Finances et Comptabilité</p>	
<p>3.3.2 CFE/Fichier/Documentation</p> <p><u>Dépense autorisée</u> : aucune</p> <p><u>Recettes autorisées</u> : ventes de listes, de documents, d'imprimés, d'ouvrages techniques, photocopies</p>	<p>A-M. Demay</p>	<p>Chargée du Fichier des entreprises</p> <p>Chargée d'accueil</p>	
<p>3.3.3 Service Industrie</p> <p><u>Dépense autorisée</u> : aucune</p> <p><u>Recettes autorisées</u> : formalités export</p>	<p>E. Morchoisne</p> <p>N. Maskine</p>	<p>Agent CFE</p> <p>Assistante à l'international</p>	

3.3. REGIES DE RECETTES ET DE DEPENSES (Suite)

Les régies sont confiées aux collaborateurs désignés ci-après, sur proposition du Directeur Général, par le Président avec l'accord du Trésorier.

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
3.3.4 CAMPUS <u>Dépenses autorisées</u> : achats d'entretien, réparation, petit matériel et autres achats de dépannage (< 300 € TTC) <u>Recettes autorisées</u> : Virements de fonds de la caisse comptabilité Photocopies, ventes de produits de restauration rapide	D. Thomas	Chargée du contrôle de gestion	

4. DELEGATIONS TEMPORAIRES DU PRESIDENT

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Du lundi 26 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017 inclus	Mme Chantal LEFRANCOIS	Vice-Présidente Services	
Du lundi 13 février au vendredi 17 février 2017 inclus	Mme Armelle MARECHAL-GUICHARD	Vice-Présidente Industrie	
Jeudi 23 mars 2017	Mr Pierre LÉGER	Ancien Président et Membre associé	Pour signer la convention de lutte contre le travail illégal en Eure-et-Loir
Du lundi 10 avril au vendredi 14 avril 2017 inclus	Mme Armelle MARECHAL-GUICHARD	Vice-Présidente Industrie	
Du lundi 17 juillet au lundi 31 juillet 2017 inclus	Mr Pascal RICHEZ	Vice-Président Commerce	
Du mardi 1 ^{er} août au jeudi 31 août 2017 inclus	Mme Chantal LEFRANCOIS	Vice-Présidente Services	
Du jeudi 21 décembre au vendredi 29 décembre 2017 inclus	M. Pascal RICHEZ	Vice-Président Commerce	
Du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2018 inclus	Mme Armelle MARECHAL-GUICHARD	Vice-Présidente Industrie	
Du lundi 23 juillet au mardi 31 juillet 2018 inclus, puis du vendredi 3 août au vendredi 31 août 2018 inclus	Mme Chantal LEFRANCOIS	Vice-Présidente Services	
Signature de la convention « Action Cœur de Ville de Dreux » 2018	Mme Chantal LEFRANCOIS	Vice-Présidente Services	
Signature de la convention « Action Cœur de Ville de Nogent-le-Rotrou » 2018	Mr Pascal RICHEZ	Vice-Président Commerce	
Signature de tous documents en qualité de Président du Jury de la Certification du Titre Professionnel Développeur Intégrateur de Solutions Intranet/Internet le mardi 28 mai 2019 au Parc d'Activité de la Radio à Dreux	Mr Laurent PERRAULT	Responsable du Développement des Enseignements de la CCI Eure-et-Loir	
Du lundi 29 juillet 2019 au vendredi 16 août 2019 inclus, puis du mercredi 21 août 2019 au vendredi 30 août 2019 inclus	Mme Chantal LEFRANCOIS	Vice-Présidente Services	
Du lundi 7 octobre 2019 au mardi 15 octobre 2019 inclus	Mme Chantal LEFRANCOIS	Vice-Présidente Services	

Pouvoir pour signer, en tant que mandataire du groupement, l'offre concernant l'accord-cadre ayant pour objet la sélection de « partenaires développement » dans le cadre du dispositif « Objectif Compétences » porté par l'association ARDAN Centre-Val de Loire	Mr Pierre MAROL	Président de CCI Centre-Val de Loire	
Signature de l'avenant à la convention « Action Cœur de Ville » de Nogent-le-Rotrou le vendredi 13 décembre 2019	Mr Pascal RICHEZ	Vice-Président Commerce	
Signature de la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale de Dreux le vendredi 13 décembre 2019	Mme Valérie BERTEAUX	Membre élue du Drouais	

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Michel GUERTON, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, donne délégation à Monsieur Charles-Henry RHEINART, Responsable de l'accélérateur de projets The Place by CCI28, pour signer, jusqu'à la fin de cette mandature, les conventions d'hébergement et de domiciliation du CEEI, dans le strict respect des tarifs votés à l'Assemblée Générale CCIT28 du 27 novembre 2019, et ce, uniquement pour les dossiers complets.

En son absence, je donne délégation à Frédéric MARCEAU, Directeur Entreprises et Développement.

Un tableau récapitulatif des signatures sera adressé chaque mois au service de la Direction Générale, précisant la date de signature, le type de document et le nom de l'entreprise concernée.

Fait à Chartres, le 10 mars 2020

En trois exemplaires

Signé : Michel GUERTON

Je soussigné, Charles-Henry RHEINART, Responsable de l'accélérateur de projets The Place by CCI28, accepte la délégation de signature donnée par Monsieur Michel GUERTON, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, pour signer, jusqu'à la fin de cette mandature, les conventions d'hébergement et de domiciliation du CEEI, dans le strict respect des tarifs votés à l'Assemblée Générale CCIT28 du 27 novembre 2019, et ce, uniquement pour les dossiers complets.

Je m'engage à transmettre le tableau récapitulatif des signatures chaque mois au service de la Direction Générale précisant la date de signature, le type de document et le nom de l'entreprise concernée.

Fait à Chartres, le 10 mars 2020

En trois exemplaires

Signé : Charles-Henry RHEINART

Je soussigné, Frédéric MARCEAU, Directeur Entreprises et Développement, accepte la délégation de signature donnée par Monsieur Michel GUERTON, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, pour signer, en l'absence de Monsieur Charles-Henry RHEINART, Responsable de l'accélérateur de projets The Place by CCI28, les conventions d'hébergement et de domiciliation du CEEI, dans le strict respect des tarifs votés à l'Assemblée Générale CCIT28 du 27 novembre 2019, et ce, uniquement pour les dossiers complets.

Fait à Chartres, le 10 mars 2020

En trois exemplaires

Signé : Frédéric MARCEAU

DRAAF

R24-2020-06-02-002

ARRÊTÉ portant modification du dispositif d'aide en
faveur de la biosécurité des élevages plein air de suidés

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

ARRÊTÉ
portant modification du dispositif d'aide
en faveur de la biosécurité des élevages plein air de suidés

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2020 relatif au dispositif d'aide en faveur de la biosécurité des élevages plein air de suidés,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2020 portant modification du dispositif d'aide en faveur de la biosécurité des élevages plein air de suidés,

Considérant l'intérêt d'assurer une instruction des dossiers déposés au titre de l'appel à projets « biosécurité des élevages plein air de suidés » au niveau régional,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté du 17 février 2020 susvisé est modifié comme suit :
« Les aides de l'État sont attribuées par le préfet de la région Centre-Val de Loire.
La DRAAF instruit les demandes d'aide, signe les décisions relatives à ces aides et instruit les demandes de paiement. Le paiement des aides de l'État est assuré par l'agence de service et de paiement (ASP). »

Article 2 : Le terme « DDT » qui figure, à plusieurs reprises, à l'annexe 1 de l'arrêté du 17 février 2020 susvisé, modifiée par l'article 2 de l'arrêté du 3 avril 2020 susvisé est systématiquement remplacé par le terme « DRAAF ».

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, les préfets et préfètes de département, les directeurs départementaux et directrices départementales des territoires et la déléguée régionale de l'agence de service de paiement (ASP) sont chargé·e·s, chacun·e en ce qui le·la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 02 juin 2020
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Pierre POUËSSEL

Arrêté n° 20.044 enregistré le 02 juin 2020

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire - 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans cédex ;

- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture.

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-06-05-002

Arrêté portant désaffectation d'un bien immobilier du
lycée Pothier à Orléans (45)

Arrêté
portant désaffectation d'un bien immobilier du lycée Pothier
à Orléans (45)

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat;

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire interministérielle NOR/INT/R/89/00144/C du 9 mai 1989 relative aux conditions de désaffectation et de changement d'utilisation des biens des établissements d'enseignement ;

Vu l'avis favorable n°75/2019/2020 du conseil d'administration du lycée Pothier à Orléans du 28 novembre 2019 ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 10 avril 2020 ;

Vu la demande du 22 avril 2020 du Président du Conseil régional sollicitant la désaffectation de l'emprise foncière BS573p2 du lycée Pothier à Orléans ;

Vu l'avis favorable de la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours en date du 29 mai 2020 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est procédé à la désaffectation du service public de l'enseignement de l'emprise foncière BS573p2 d'une surface de 53m² du Lycée Pothier formant la venelle située entre la rue Marcel Proust et le lycée Pothier à Orléans ;

Article 2 : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours, le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 5 juin 2020
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Pierre POUËSSEL

Arrêté n° 20.046 enregistré le 8 juin 2020

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.